

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 septembre 2026

VISANT LA RELANCE ET LA DÉCENTRALISATION DU LOGEMENT - (N° 3058)

Adopté

N° CE721

AMENDEMENT

présenté par
Mme Le Meur, rapporteure

ARTICLE 9

- I. – Au début de l’alinéa 16, après la référence : « *I bis* », insérer la référence : « A. – »
- II. – Au début de l’alinéa 21, insérer la référence : « B. – »
- III. – Au début de l’alinéa 29, insérer la référence : « C. – »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel